

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt,

Le lundi 21 septembre 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n° :

DL 67/2020

Objet :

Constitution du jury dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation relative à la conception, la construction et l'exploitation d'une déchèterie ressourcerie

- Mme ARNOULD Laure (suppléante - CCHVC)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. JEANNOT (suppléant - CPS)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. PROUST (titulaire - CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- Mme VALOT (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

- M. TRAMONI (titulaire - CPS) a donné pouvoir à Monsieur LECLERC (titulaire - CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) représenté par M. JEANNOT (suppléant - CPS) ; M. BAY (titulaire - CCHVC) représenté par Mme ARNOULD (suppléante CCHVC) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) représenté par M. ESCANDE (suppléant - CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire - CPS) représenté par M. BIZEBARD (suppléant - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. PANDZOU (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire -CCHVC)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 08/09/2020

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 30
VOTANTS : 31

Délibération DL67/2020
Constitution du jury dans le cadre de la procédure concurrentielle
avec négociation relative à la conception, la construction et l'exploitation
d'une déchèterie ressourcerie

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Vu le décret n°2016-360 et notamment ses articles 89, 91 et 92,

Vu la délibération n° DL 59/2019 du 12 décembre 2019 relative au lancement du marché global de performance pour la conception – construction – exploitation - maintenance d'une déchèterie ressourcerie,

Vu la délibération n°DL46/2020 en date du 21 septembre 2020 relative à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la note de présentation,

Considérant que le SIOM a lancé, le 09 juillet 2020, une procédure concurrentielle avec négociation visant à attribuer le marché global de performance relatif à la conception, construction et exploitation d'une déchèterie ressourcerie,

Considérant qu'il est nécessaire de confier l'attribution de ce marché à un jury comprenant des membres de droit que sont les membres de la Commission d'Appel d'Offres, des membres supplémentaires à voix délibérative et des personnalités qualifiées,

Considérant qu'il est nécessaire pour participer à la procédure d'attribution du marché de présenter des qualifications en matière d'architecture, de gestion des bâtiments et de fonctionnement de déchèterie ou de ressourcerie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Rappelle que les membres titulaires de la CAO sont : Monsieur DEBRAS Jean-Jacques, Monsieur GILBON Patrice, Monsieur VIVIEN Marc, Monsieur CAUCHETIER Yann et Monsieur HAMON Laetitia,
- Autorise le Président à désigner par arrêté nominatif l'ensemble des personnalités indépendantes membres du jury à voix délibératives et à voix consultatives,
- Précise que le Président du jury sera le Président du SIOM, et qu'il aura voix prépondérante en cas de partage des voix,
- Précise que chaque vote s'effectuera à main levée,
- Précise que le jury sera convoqué 5 jours francs avant la date de sa réunion par voie électronique ou postale, la date d'envoi faisant foi,
- Précise qu'il ne pourra valablement siéger que si au moins la moitié des jurés plus un sont présents,
- Précise que si ce quorum n'est pas atteint, le Président pourra convoquer de nouveau le jury qui pourra alors se réunir valablement sans que le quorum soit atteint,
- Précise qu'en cas d'absence d'un membre titulaire de la CAO, il pourra être fait appel à

un membre

suppléant de la CAO,

- Dit que les personnalités qualifiées constituant le jury percevront une indemnité fixée conformément à la délibération DL 59/19 du 12 décembre 2019,
- Indique que le remboursement des frais kilométriques exposés par les personnes qualifiées pour assister aux réunions du jury se fera sur la base des taux en vigueur,
- Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget secteur public.

Fait à Villejust,

Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **30 SEP. 2020**
Affichée le : **30 SEP. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL67_2020
Date de la décision:	2020-09-21 00:00:00+02
Objet:	Constitution du jury dans le cadre de la procédure concurrentielle avec négociation relative à la conception, la construction et l'exploitation d'une déchèterie-ressourcerie
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200921-DL67_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20200921-DL67_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1122
<i>nom original:</i> dl67.pdf	application/pdf	192573
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20200921-DL67_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	192573
<i>nom original:</i> note présentation dl67.pdf	application/pdf	69631
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20200921-DL67_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	69631

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2020 à 11h45min13s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2020 à 11h50min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2020 à 11h50min09s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 septembre 2020 à 11h55min45s	Recu par le MIAT le 2020-09-30